



Rapport d'orientations budgétaires 2023

UN BUDGET AMBITIEUX DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN

Conseil municipal du 6 février 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	4
« UN BUDGET AMBITIEUX DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN »	4
LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	7
1. Le scénario macro-économique associé à la loi de finances pour 2023	7
2. Le contexte financier des collectivités locales	8
LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE	12
1. Une capacité d'autofinancement préservée qui traduit une maîtrise de la gestion	12
1.1 Une dette sans emprunt toxique	12
1.2 Composition de la dette	12
1.3 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER	13
2 La capacité de désendettement de la Ville est « saine »	14
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023 EN COHÉRENCE AVEC LA PROSPECTIVE PRÉSENTÉE EN 2022	15
1 L'examen de la prospective financière	15
2 La présentation du plan pluriannuel d'investissements (budget Ville et RAC)	17
3 Des recettes de fonctionnement en augmentation de 2,8%	17
3.1 Des dotations de l'Etat stabilisées	17
3.2 Des subventions institutionnelles maintenues avec un soutien fort du département	18
a. Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire	19
b. Les produits des services en augmentation de 2%	19
c. Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014	19
4 Des dépenses de fonctionnement en évolution de 8,6 %	19
4.1 Panorama général	20
5 Les recettes d'investissement	24

5.1 Les dotations et subventions d'investissement	24
5.2 Un ratio de désendettement satisfaisant	25
6 Un volume d'investissements de 9 millions d'euros	25
6.1 Les dépenses liées aux projets structurants	26
6.2 Le plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs et associatifs : 1 000 000 euros.....	26
6.3 L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité)	26
6.4 Les espaces communaux extérieurs : 500 000 euros.....	27
6.5 La politique foncière : 800 000 euros.....	27
6.6 Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 1 400 000 euros.....	27
6.7 L'espace public transféré à la Métropole : 1 000 000 euros HT (soit 1 200 000 euros TTC).....	27
6.8 Le budget annexe de la ZAC Joué Sud	27
CONCLUSION.....	28

INTRODUCTION :

« UN BUDGET AMBITIEUX DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN »

A l'aube d'un mi-mandat, ce rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023 sera le reflet d'une conjoncture complexe mais que je me dois, en tant que Maire, de rendre positive.

2022 aura été une année pleine de doutes et de déconvenues, 2023 ne sera pas aisée, mais je veux marquer cette année d'une dynamique de sobriété heureuse et vertueuse pour la collectivité, ses structures, ses associations, ses clubs et ses habitants.

Oui, nous accusons le coup d'une augmentation phénoménale du prix des fluides, mais en 2023, et comme nous le faisons depuis 2014, nous saisisons cette opportunité pour nous munir d'outils et mettre en place des pratiques bénéfiques pour les économies, les finances de la ville et pour l'écologie.

Ainsi, aux côtés de mon équipe, je maintiendrai un investissement de près de 9 millions d'euros, en continuant d'y inclure un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation de nos bâtiments sportifs à hauteur d'1 million d'euros.

Nous le savons, la préservation de notre planète doit rester le thème de ce siècle et à notre échelle, nous commune de Joué-lès-Tours, nous devons travailler une ville qui se développe mais qui respecte son cadre de vie.

Nous le devons aux Jocondiens.

Ainsi, nous travaillerons pour garder le cap de l'application de la loi EGALim, afin que nos enfants puissent bénéficier d'une alimentation de qualité. Nous proposerons nos investissements avec en tête, la recherche d'économies futures, respectueuses de l'environnement. Nous étudierons tous nos frais de fonctionnement, en bon père de famille.

Si la commune semble parfois devenir le parent pauvre des collectivités, quand elle est pourtant sollicitée quotidiennement par ses habitants, je me réjouis d'avoir, depuis 2014, pu isoler de la ressource patrimoniale.

Oui, la politique active d'investissement foncier est notre chance future. En 2023, je travaillerai avec mon équipe à ce que la ville de demain se construise en bonne intelligence. Je ne céderai pas pour des projets « verrues », Joué-lès-Tours mérite mieux.

Ainsi, je veillerai à ce que les projets urbanistiques que je peux envisager pour 2023 : le devenir de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone Jules Ferry, la Barachonnerie, la ZAC Joué Sud – portée par un budget annexe-, ne soient pas des projets au rabais mais bien à la hauteur des ambitions que je porte pour notre ville.

Toutes ces ambitions, je les mène avec mon équipe et avec pour mot d'ordre : pas d'augmentation du taux de fiscalité communale.

Les jocondiens subissent déjà assez d'augmentations au quotidien, des points d'impôts en plus ne seraient pas de bon aloi. Je veillerai donc à rechercher au maximum le concours de nos partenaires pour les projets de la ville et pour son attractivité. Et cette dernière n'est plus à prouver ! Nous sommes plus de 39 000 habitants.

Joué-lès-Tours est et restera dynamique pour les familles, mais aussi pour les entreprises. J'en ai pour preuve le travail autour de la friche Michelin, porté par Tours Métropole Val de Loire, en partenariat avec la Société d'Equipement de Touraine (SET) et Exia. Ce lieu emblématique entame sa mue et sera un atout majeur pour notre développement futur. L'échelon intercommunal, c'est une chance pour notre ville. Je saurai, encore en 2023, faire entendre la voix de Joué-lès-Tours au sein du territoire métropolitain.

La Métropole est une instance de projets, nous devons nous y inclure et rayonner au-delà de nos frontières communales. Et pour cela, j'ai choisi de maintenir nos événements !

Oui, 2023 nous demande d'être vigilants sur nos dépenses mais ne nous interdisons pas d'organiser nos événements rassembleurs. L'édition 2023 des Années Joué sera maintenue et en septembre ce sont les Auto Enjouées qui réuniront de nombreux publics d'ici et d'ailleurs.

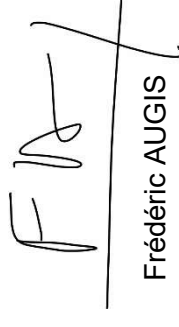
Toutes ces ambitions c'est aux côtés de mon équipe municipale que je les engage mais c'est grâce à la plus belle richesse de cette ville que je les vois se concrétiser : les agents de Joué-lès-Tours. Près de 900 agents qui, au quotidien, s'investissent pour offrir un service public de qualité aux Jocondiens. Les réformes menées pour leur régime indemnitaire et leur temps de travail en fin d'année 2022 auront un impact sur les années à venir. Les budgets sont contraints mais je sais la valeur accordée au service public par nos collaborateurs et j'assumerai les conséquences financières des revalorisations salariales qui pour certaines, nous sont imposées.

La ville de Joué-lès-Tours restera encore en 2023, une ville forte de ses associations et de ses clubs. Mais la conjoncture étant complexe, la dynamique de vigilance devra aussi s'imposer à nos utilisateurs, cela relève du bon sens et je sais nos partenaires conscients des enjeux de notre époque. Toutefois, je maintiendrai l'augmentation d'1% de l'enveloppe des subventions à leur attention, car le rôle social de nos associations ne saurait être négligé. Les clubs sportifs, les associations caritatives et celles de loisirs participent plus qu'activement à la vie de la cité.

2023 se dessine comme incertaine, mais l'incertitude ne doit pas laisser place à la crainte !

Je garde le cap d'un budget ambitieux et je nous sais capable de faire face aux enjeux qui s'annoncent, dans l'intérêt des Jocondiennes et des Jocondiens.

Le Maire,
Président
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Il est important, au moment où s'échafaudent des hypothèses de travail pour construire le budget de repérer quelles sont les grandes tendances de l'environnement financier et économique dans lesquelles le débat sur les orientations budgétaires des collectivités s'inscrit.

1. Le scénario macro-économique associé à la loi de finances pour 2023

D'après les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale connaîtra des perspectives moins dynamiques. Elle s'établirait à 2,7 % en 2023 contre 3,2 % en 2022. Les trois principales économies que sont les États-Unis, l'Union Européenne et la Chine auront l'année prochaine une activité économique quasiment atone. En outre, la Chine subit toujours l'épidémie de Covid tout en connaissant une crise de son secteur immobilier.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le revenu réel mondial pourrait être inférieur de 2 800 milliards de dollars à ce qui était prévu, soit l'équivalent du PIB français.

Aussi, la situation se dégrade particulièrement pour certains pays, comme l'Allemagne ou l'Italie, qui verraient les effets de la crise se traduire sur 2023 par une probable récession.

L'inflation mondiale s'est par ailleurs généralisée au-delà de l'alimentation et de l'énergie puisque les entreprises de tous secteurs répercutent la hausse des coûts des matières premières et de la main d'œuvre. Néanmoins, elle devrait fléchir sur les prochaines années sachant qu'elle s'établirait, au niveau mondial, à 8,8 % cette année, 6,5 % en 2023 puis 4,1 % en 2024.

Cette inflation structurelle a conduit les banques centrales à mettre fin à leur politique monétaire accommodante en resserrant les conditions monétaires et financières. Le durcissement des conditions d'accès au crédit a ainsi ralenti la croissance du fait d'une moindre consommation et d'une moindre pression sur les prix. La FED, banque centrale des États-Unis, a relevé ses taux 6 fois entre mars et novembre 2022 pour porter le taux principal à 4%. Quant à la banque centrale européenne, elle a remonté 3 fois ses taux pour atteindre 2,25%.

La zone euro est tout aussi concernée par cette tendance avec une prévision de croissance de 0,5 % en 2023 contre 3,1 % cette année. L'Europe subit au premier plan les effets de la guerre en Ukraine avec pour corollaire une hausse des prix. Selon l'OCDE, « l'aggravation des pénuries de combustibles, en particulier de gaz, pourrait amputer la croissance européenne de 1,25 point de pourcentage de plus en 2023. » L'inflation attendue en 2023 est de 6,2% dans les économies européennes avancées et de 11,8% dans les économies européennes émergentes.

En France, l'inflation 2022 constatée en octobre est de 6,2 % selon l'INSEE, soit un niveau jamais atteint depuis 1985. Il est observé une accélération de la hausse des prix après deux mois de ralentissement en août et en septembre. Face à cet environnement, la France résiste en présentant une prévision de croissance (0,7 %) supérieure à la zone euro en 2023. Elle n'est toutefois pas à l'abri d'une récession comme le précise la Banque de France mais si tel est le cas, celle-ci serait limitée et temporaire. Le taux d'évolution du PIB serait entre 2,5% et 2,7% en 2022 et entre 0,7 % et 1 % en 2023 selon les estimations. Il resterait inférieur à 2% sur les années futures (cf. graphique ci-dessus).

Ainsi dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2023, les prévisions de croissance sont de 2,7% en 2022 et 1% en 2023. L'incertitude principale concerne toujours l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix, notamment ceux de l'énergie.

Les hypothèses de croissance des PLF ne sont pas toujours en phase avec la réalité constatée, ce qui a été particulièrement le cas en raison de facteurs exogènes majeurs.

Il est par ailleurs prévu en synthèse un taux d'inflation prévisionnel de 4,2 % mesuré par l'indice des prix à la consommation (alors que l'inflation augmenterait en moyenne annuelle 2022 à 5,3%), et un niveau de déficit public à 5 % (idem estimation 2022). L'inflation connaîtrait un pic d'ici le début 2023 avant de revenir vers 2% d'ici fin 2024.

2. Le contexte financier des collectivités locales

En matière de fiscalité directe locale, le PLF pour 2023 ne plafonne pas la révision des valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière. Celles-ci seront revalorisées selon la formule depuis la loi de finances pour 2018, en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-2 à novembre N-1. L'augmentation pour 2023 devrait donc avoisiner 7 %, contre +3,4% en 2022. Par ailleurs, le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 est repoussée à 2025.

Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est en 2028.

Pour la première fois depuis 2011, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est abondée de +320 M€. Ce montant couvrira la revalorisation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€) et des dotations de péréquation des communes (+180 M€) ainsi qu'une augmentation exceptionnelle de 110 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR). Seul l'effet de la hausse de la population restera donc financé en interne. En revanche, l'indexation de la DGF sur l'inflation, demandée par plusieurs associations d'élus, n'a pas été retenue par le gouvernement.

Trois aménagements sont apportés au calcul de la DGF du bloc communal :

- 1) l'effort fiscal, censé être refondu entre 2023 et 2028, sera inchangé l'an prochain,

- 2) un critère de densité de population est substitué à la longueur de voirie pour le calcul de la fraction péréquation de la DSR, dont la prise en compte donnait lieu à des approches disparates au sein des communautés urbaines et métropoles auxquelles les voies communales ont été transférées en pleine propriété,
- 3) l'évolution de la DSR cible sera désormais encadrée (-10% / +20%).

Les dispositifs de soutien à l'investissement local, à travers notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont reconduits en 2023. Le préfet devra prendre en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention. L'ensemble de ces dotations représentera dans le budget de l'État un montant de 3,8 Md€. Le Fonds de compensation pour la TVA, dont l'automatisation se poursuivra en 2023, sera maintenu à un niveau de 6,7 Md€.

Dans le PLF 2023 est créé un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » qui doit permettre de soutenir les collectivités territoriales. Doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023, ce fonds pourrait financer des actions en faveur de :

- La **performance environnementale**, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public ;
- **L'adaptation des territoires au changement climatique**, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;
- **L'amélioration du cadre de vie**, pour poursuivre la décarbonation des mobilités, la sobriété foncière, la mise en place de zones à faible émission afin d'améliorer la qualité de l'air ;
- Le déploiement de la **stratégie nationale pour la biodiversité**.

Ce fonds, dont le fonctionnement se veut plus souple, devrait être géré de manière déconcentrée au niveau des préfectures de département, les modalités d'utilisation et de répartition restant à définir précisément.

Face à la flambée des prix de l'énergie, le PLF 2023 devrait confirmer la reconduction en 2023 de ce **bouclier sur l'évolution des coûts de l'énergie** instauré en 2022 pour les communes, EPCI et départements. Cette aide bénéficierait aux collectivités qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25% et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement. Jugés trop restrictifs par les associations d'élus, celles-ci ont plaidé pour un assouplissement des critères d'éligibilité, afin de permettre à davantage de collectivités d'y accéder. Pour les collectivités qui pourraient en bénéficier, le montant de l'aide correspondra à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

En outre, un « amortisseur » visant à réduire les factures électriques des collectivités ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de vente est instauré. Son application est prévue pour un an à partir du 1er janvier 2023. Le remboursement correspondra à la différence entre le prix moyen

de l'électricité acquise par la collectivité (ARENH comprise) et un prix moyen de 180 € du MWh, pour 50% des consommations et dans la limite d'un prix moyen d'achat de 500 €. L'aide ne pourra pas excéder 320 € du MWh sur la moitié des consommations. Le dispositif est universel et la facturation est effectuée directement à l'Etat par les fournisseurs d'énergie de la partie compensée.

Le PLF 2023 actualise les critères de performance énergétique et de qualité environnementale qui permettront l'allongement de quinze à vingt ans de la durée **d'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) pour la construction de logements sociaux conformes à la réglementation environnementale en vigueur à partir du 1er janvier 2022 (RE 2020). L'exonération pourra être portée à 30 ans pour les constructions dépassant les exigences de cette réglementation.

Autres mesures ne concernant pas directement les collectivités locales

Alors que la crise énergétique laisse envisager de fortes augmentations sur les prix du gaz et de l'électricité cet hiver, le **bouclier tarifaire énergétique serait prolongé en 2023**, avec une hausse des tarifs limitée à 15%. Pour 2023, le coût des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité est estimé à 45 Md€. D'autre part, pour protéger le revenu disponible des ménages pour donner suite aux augmentations salariales, le barème de l'impôt sur le revenu serait indexé sur l'inflation. Par ailleurs, en 2023, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRS) sera généralisée. 20 % des ménages les plus aisés resteraient en 2022, pour la dernière année, encore contribuable.

Afin d'atteindre l'objectif du plein emploi d'ici 2027, le PFL 2023 prolonge les mesures suivantes concernant l'emploi et de la formation professionnelle : 3,5 milliards d'euros seront destinés à l'aide à l'embauche d'alternants et l'apprentissage bénéficierait d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutements est reconduit dans l'objectif de soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) serait supprimée sur deux ans (2023 et 2024), comme annoncé par le gouvernement. De plus, face à la flambée des prix de l'énergie, le soutien accordé par l'Etat en 2022, pour les entreprises en difficulté de paiement des factures de gaz et électricité, serait prolongé en 2023.

Les propositions de la loi de finances 2023 en matière de rénovation énergétique visent, notamment, à encourager les ménages les plus fragiles, vivant dans des « passoires thermiques », à réaliser des travaux d'isolation. Au total, près de 3Md€ seront consacrés en 2023 à la rénovation énergétique des logements privés et 150 M€ pour les bâtiments de l'Etat.

Afin de renouveler le parc automobile français en favorisant des véhicules moins émetteurs de dioxyde de carbone et de polluants atmosphériques, le Projet de Loi de Finances pour 2023 propose un dispositif **d'aides à l'acquisition de véhicules moins polluants** représentant un budget de 1,3 Md€. Ces aides répondent aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise une réduction de 28% des émissions du secteur des transports en 2030 par rapport à 2015 ainsi que la fin des ventes en 2035 des véhicules légers neufs utilisant des énergies fossiles.

Le second volet du plan vélo est doté un fonds de 250 M€ (contre 50 M€ pour le premier volet lancé en 2018). Il pourra être mobilisé pour le financement de pistes cyclables et des dispositifs de stationnement pour les vélos mais également une formation « savoir rouler à vélo » dès l'école primaire pour les jeunes et le développement d'une filière économique autour du vélo.

La **stratégie nationale pour la biodiversité 2030**, visant à protéger et restaurer les écosystèmes et les espèces, former et sensibiliser les citoyens sur cette problématique, utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles, serait financée à hauteur de 150 millions d'euros en 2023. Par ailleurs, le PLF 2023 prévoit également, à compter du 1er janvier 2023, la fin de l'octroi de garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles, engagement pris à la COP26 de Glasgow en 2021. Des exceptions sont, toutefois, encore accordées pour les projets concernant les centrales à gaz et au fioul.

LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE

1. Une capacité d'autofinancement préservée qui traduit une maîtrise de la gestion

C'est un indicateur essentiel pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Quand on se reporte à la prospective, on voit que maintenir l'épargne nette à plus d'1 million d'euros est possible en prenant des mesures très volontaristes pour maîtriser les dépenses, en neutralisant l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement.

1.1 Une dette sans emprunt toxique

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, à compter de l'exercice 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit fournir aux élus les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

1.2 Composition de la dette

	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital restant dû au 31/12/2022	Part taux fixe	Part taux variable	Taux moyen
Budget principal	34 493 748	36 927 912	75.5%	24.5%	1.58%

1.3 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER

La charte GISSLER a pour objectif d'analyser les risques pris par les collectivités territoriales au regard de la nature des taux d'intérêts. Cette charte classe les emprunts de la façon suivante :

Indices sous-jacents : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé)

1. Indices zone euro
2. Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices
3. Écarts d'indices zone euro
4. Indices hors zone euro, écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5. Écart d'indices hors zone euro
6. Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change...)

Structures : classement de A (risque faible) à F (risque élevé)

- A. Taux fixe ou variable simple
- B. Barrière simple. Pas d'effet de levier
- C. Option d'échange (swaption)
- D. Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E. Multiplicateur jusqu'à 5
- F. Autres types de structures

	A1	B1	TOTAL
Encours de dette	36 927 912	-	36 927 912
	100.00%	0.00%	100.00%

La totalité de la dette de la Ville est classée sans risque avec le code optimal A1.

2 La capacité de désendettement de la Ville est « saine »

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse au travers du ratio de Klopfer qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette au vu de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les normes de ce ratio sont les suivantes :

- jusqu'à 8 ans : situation saine
- entre 8 et 11 ans : situation bonne
- entre 11 et 15 ans : situation mauvaise
- supérieur à 15 ans : situation très mauvaise

La situation consolidée de Joué-lès-Tours est la suivante :

	Ratio Klopfer en années 31/12/2022
CA	11

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023 EN COHÉRENCE AVEC LA PROSPECTIVE PRÉSENTÉE EN 2022

On ne peut définir sérieusement les orientations budgétaires d'un exercice, sans les inscrire dans une perspective à court et moyen terme. Une meilleure visibilité et une plus grande transparence sont indispensables pour le pilotage de l'action publique.

C'est pourquoi, deux outils ont été mis en place : une prospective et un plan pluriannuel d'investissements, avant même que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ne demande que soient présentés les engagements pluriannuels. En effet, lors du débat d'orientations budgétaires de 2015, avaient déjà été élaborés le modèle financier et le premier plan pluriannuel d'investissements.

Depuis, la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 (le II de l'article 13) du 22 janvier 2018 (JO du 23 janvier 2018) prévoit des dispositions nouvelles qui viennent s'ajouter aux modalités d'élaboration et de présentation du ROB. Ainsi, dorénavant, chaque collectivité concernée devra présenter ses objectifs concernant :

- 1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

1 L'examen de la prospective financière

Pour le budget de la Ville consolidé (budget principal et budget annexe RAC), la prospective a pour vocation d'arrêter une stratégie financière en fonction des différentes variables que l'on souhaite actionner et ainsi définir le volume d'investissement réalisable. Le tableau ci-dessous, qui date de la préparation pour le BP 2022, montre qu'en fixant les taux d'imposition et en contenant l'évolution des dépenses de personnel et des charges à caractère général à +0,5% pour le budget principal, nous pouvons réaliser un investissement annuel de 9 millions d'euros jusqu'en 2026.

En 2023, nous savons que les charges à caractère général vont augmenter. La certitude maîtrisée est le maintien d'un taux d'imposition figé pour la part communale. La ville ne présentant pas d'emprunt toxique, sa dette est maîtrisée mais la conjoncture et les incertitudes à venir nous engagent à être vigilants sur les coûts des fluides, le marché de la ville pour l'électricité n'aura une effectivité que sur 6 mois et avec des prix grandement augmentés. Les prestataires des marchés publics sollicitent régulièrement la ville pour des revalorisations de prix à la hausse. La prospective présentée ci-après reste donc à considérer avec beaucoup de vigilance puisqu'elle n'est effective qu'en dehors des périodes de crise.

PROSPECTIVE FINANCIERE BUDGET VILLE ET RAC

FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2021 prév.	CA 2022 prév.	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév.	CA 2026 prév.
Dotations et participations	11 952 463	11 829 987	11 954 837	11 825 690	11 703 132	11 616 573	11 599 227
Impôts et taxes	30 677 744	32 263 890	32 806 775	33 039 419	33 386 087	33 720 574	34 020 394
Evolution des taux d'imposition	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Autres produits de fonctionnement	3 436 228	3 938 769	4 470 464	4 450 791	4 484 349	4 518 243	4 552 476
Produits de fonctionnement	46 066 435	48 032 646	49 232 076	49 315 900	49 573 568	49 855 390	50 172 097
Charges de fonctionnement dont dépenses RH	41 162 125	43 215 003	43 818 114	43 960 209	44 153 649	44 348 056	44 543 436
Annuité de dette	28 822 345	29 572 242	29 777 332	29 910 057	30 057 373	30 205 425	30 354 218
	3 518 980	3 758 570	3 907 960	4 083 848	4 270 681	4 236 068	4 202 165
Charges de fonctionnement larges	44 681 105	46 973 573	47 726 074	48 044 057	48 424 330	48 584 124	48 745 601
Epargne nette	1 385 329	1 059 073	1 506 002	1 271 843	1 149 238	1 271 266	1 426 496

INVESTISSEMENT

	CA 2020	CA 2021 prév.	CA 2022 prév.	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév.	CA 2026 prév.
Recettes d'investissement hors emprunt	3 746 785	3 531 208	2 786 123	3 256 927	3 499 949	3 344 511	3 344 511
Mobilisation du fonds de roulement	-815 680	3 512 007	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Emprunt	5 348 767	4 485 000	4 566 000	4 097 389	4 254 972	4 010 382	3 855 152
Recettes d'investissement	8 279 871	11 528 215	7 752 123	7 754 316	8 154 921	7 754 893	7 599 663
Dépenses d'investissement	9 665 200	12 587 288	9 258 125	9 026 159	9 304 159	9 026 159	9 026 159
Besoin de financ. de l'investissement	-1 385 329	-1 059 073	-1 506 002	-1 271 843	-1 149 238	-1 271 266	-1 426 496

Pour mémoire

Emprunt	5 348 767	4 485 000	4 566 000	4 097 389	4 254 972	4 010 382	3 855 152
- Remboursement emprunt	-3 057 992	-3 325 675	-3 510 840	-3 669 115	-3 850 967	-3 810 373	-3 745 336
= Recours à l'emprunt net	2 290 775	1 159 325	1 055 160	428 274	404 005	200 009	109 816
Ratio de désendettement	7.5	7.9	7.1	7.3	7.3	7.2	7.1
Fonds de roulement au 31/12	3 912 007	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

2 La présentation du plan pluriannuel d'investissements (budget Ville et RAC)

Il a pour objectif de définir la nature des investissements, leur volume et leur planification.

	Prévision 2023	PPI 2023
Projets (AP CP)	2 613 000	2 015 585
PPI rénovation des bâtiments sportifs et associatifs	1 000 000	1 000 000
Entretien du patrimoine bâti	1 500 000	2 271 589
Espaces communaux extérieurs	500 000	808 000
Politique foncière	1 500 000	800 000
Modernisation des équipements matériels	1 026 000	1 400 418
Financement des projets dont la compétence a été transférée à TMVL	1 700 000	1 200 000
Ajustement	813 000	469 592
Total des dépenses d'équipement	9 026 000	9 026 000

3 Des recettes de fonctionnement en augmentation de 2,8%

En 2023, les recettes de la Ville augmenteront de 2,8% par rapport au BP 2022 pour atteindre 50 259 036 euros.

3.1 Des dotations de l'Etat stabilisées

La Ville prévoit au total une augmentation de + 0.21 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit + 14 741 euros décomposée en une baisse de -0,7 % de la Dotation Forfaitaire (DF), une augmentation de 3.97 % de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et une baisse de 10 % de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Ci-dessous une synthèse des prévisions sur les composantes de la DGF :

PRINCIPALES DOTATIONS ETAT	Notifié 2022	BP 2023	%	Δ
Dotation forfaitaire	4 882 118	4 847 826	-0.70	-34 292
Dotation de solidarité urbaine	1 782 446	1 853 184	3.97	70 738
Dotation nationale de péréquation	217 048	195 343	-10.00	-21 705
Total DGF	6 881 612	6 896 353	0.21%	14 741

Par ailleurs, la Ville prévoit pour 2023 que les compensations fiscales provenant de l'Etat augmenteront 63 447 euros. Ces dernières sont calculées à partir des bases d'imposition exonérées par l'Etat en 2021 et notifiées à la Ville

COMPENSATIONS FISCALES	Notifié 2022	BP 2023	%	Δ
Allocation compensatrice de la taxe foncière	793 092	856 539	8%	63 447
TOTAL	793 092	856 539	8%	63 447

Enfin, la Ville prévoit une attribution par l'Etat de recettes à hauteur de 250 000 euros en 2023 pour financer les dépenses prévues au titre de la mise en œuvre de la Cité Educative et de 64 130 euros au titre des dépenses liées à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque.

3.2 Des subventions institutionnelles maintenues avec un soutien fort du département

Dans un contexte de baisse de marges de manœuvres financières, le Conseil Départemental participera à nouveau aux actions municipales pour un montant de 74 650€ dont 43 750€ pour l'école de musique et 4400€ pour les Années Joué.

La Ville prévoit une participation du Conseil Régional aux « Années Joué » pour un montant à 18 500 euros identique à l'année 2019 avant pandémie.

a. Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire

L'attribution de compensation 2023 est estimée à 7 843 547 euros dans le cadre du périmètre de Tours Métropole Val de Loire. La dotation de solidarité communautaire est estimée à 819 109 euros après révision du calcul soit une recette pérenne pour la Ville en augmentation de 5 914 euros par rapport à 2022.

b. Les produits des services en augmentation de 2%

Les produits des services sont évalués à 3 404 000 euros, en augmentation de 2% par rapport au BP 2022.

c. Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014

Conformément à nos engagements, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les taux communaux resteront donc :

- Pour la taxe d'habitation à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti à 20,61%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti à 50,44%

4 Des dépenses de fonctionnement en évolution de 8,6 %

Notre objectif demeure le même dans ce domaine : rationaliser et optimiser le fonctionnement des services tout en maintenant la qualité du service public.

4.1 Panorama général

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 8,66 % par rapport au BP 2021 sur le budget principal, en phase avec l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Les principaux postes évolueraient de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général** sont en évolution par rapport au BP 2022 de 8,9 %. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des prix des denrées, du coût des fluides ou encore du prix des contrats de maintenance courante. Pour 2023, l'incertitude subsistera en fonction de l'évolution des prix.
- **Les charges d'intérêts d'emprunt et de ligne de trésorerie** seront en augmentation de 40% pour un montant 570 020 euros. Elles représenteraient 403 620 euros.
- **Le budget consacré aux ressources humaines** est en augmentation de 7.9 % par rapport au BP 2022 ce qui s'explique avec l'impact du RIFSEEP ou encore des revalorisations d'indice. Les évolutions dans la partie gestion des ressources humaines seront étudiées ci-après.
- Par ailleurs, **le soutien aux associations** (subventions) **sera renforcé**. En effet, le budget des subventions aux associations est proposé avec une augmentation de 1% (soit un total de 1 723 319 euros).
- En ce qui concerne la participation du budget principal de la Ville aux autres budgets, on notera que :
 - ⇒ La subvention au CCAS serait de 633 000€ euros.
 - ⇒ La subvention à la Régie Autonome Culturelle (Espace Malraux) serait plus de 600 000 euros.

4.2 Focus sur la politique de ressources humaines

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature et à la durée

effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et de dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget, et éventuellement la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

La Ville de Joué-lès-Tours, à l'instar des autres collectivités, est confrontée à un contexte financier et réglementaire de plus en plus contraint. Dans ce contexte, la politique des Ressources humaines de la collectivité doit répondre à plusieurs enjeux :

- Préserver les liens de proximité avec le public et les usagers tout en maîtrisant l'évolution des effectifs et de la masse salariale
- Améliorer la politique de santé et de sécurité au travail des agents et favoriser les mobilités professionnelles afin de garantir la qualité de vie au travail et prévenir l'absentéisme
- Renforcer l'attractivité de la collectivité pour répondre aux enjeux de recrutement

4.2.1 Les objectifs de la politique de ressources humaines

Préserver les liens de proximité avec le public et les usagers tout en maîtrisant l'évolution des effectifs et de la masse salariale

L'évolution institutionnelle et réglementaire accroît la contrainte budgétaire et renforce la nécessité d'une vigilance appuyée concernant les dépenses de ressources humaines.

Dans un contexte marqué par un impératif d'efficacité et de performance, nous sommes tenus de mettre sous contrôle le pilotage de notre masse salariale et de nos effectifs ainsi que de développer une véritable GPEEC permettant d'orienter les politiques et actions RH en conséquence.

L'élaboration d'un suivi budgétaire plus précis à travers le pilotage d'indicateurs RH et de la masse salariale par Direction sera donc une priorité en 2023 permettant d'identifier les pistes pour baisser les charges de fonctionnement.

Un regard attentif sera ainsi porté sur les remplacements de départs à la retraite ou sur le renouvellement de contractuels.

Le dialogue engagé avec les représentants du personnel sur des sujets de fond, tels que le RIFSEEP et le passage aux 1607 heures, devra se poursuivre avec la mise en place d'une nouvelle instance de dialogue social, le Comité Social Territorial (CST), permettant d'évoquer notamment l'évolution du cadre général des astreintes et des heures supplémentaires.

Améliorer la politique de santé et de sécurité au travail des agents et favoriser les mobilités professionnelles afin de garantir la qualité de vie au travail et prévenir l'absentéisme

L'absentéisme continue de poser des difficultés d'organisation. La réforme des retraites risque d'engendrer un allongement de la carrière des agents. Dans ce contexte, assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles reste une priorité.

L'année 2023 sera marquée par la continuité d'actions sur la question du temps de travail et l'obligation de respecter la durée annuelle du travail. La question de la pénibilité, qui y est liée, notamment pour les personnels soumis à de fortes contraintes temporelles ou dont les conditions de travail sont éprouvantes, sera étudiée malgré une forte complexité de prise en compte.

Il sera donc particulièrement important que les agents les plus exposés à des risques professionnels soient accompagnés dans la projection de leur parcours professionnel mais également qu'une démarche de réflexion sur les organisations de travail soit instaurée. Il s'agira également d'écouter, à l'ensemble des agents de la collectivité, cette politique RH orientée sur des engagements collectifs pour construire des parcours professionnels et des politiques globales de prévention et de mobilité.

L'entretien professionnel va être modernisé pour répondre à ces enjeux mais également pour permettre la bonne mise en œuvre de la part CIA du RIFSEEP.

Renforcer l'attractivité de la collectivité pour répondre aux enjeux de recrutement

Le contexte de recrutement semble marqué par une forme de désaffection du secteur public en termes de carrière et d'emploi, souffrant d'une méconnaissance des métiers et des possibilités de parcours par les citoyens, en particulier les jeunes. La question de la rémunération reste également un élément central dans la proposition de valeur RH d'une collectivité. Cette baisse d'attractivité est illustrée par une difficulté à recruter dans de nombreux métiers, tels que ceux de l'enfance, de la technique, menaçant ainsi la continuité et l'accessibilité des usagers à l'offre de services publics de notre collectivité.

Le travail d'évolution des salaires entamé en 2022 avec la mise en œuvre du RIFSEEP et la revalorisation du point d'indice devra permettre une meilleure compétitivité sur le marché du travail. Une réflexion sera également conduite sur les voies et modalités de recrutement des agents en établissant par exemple un processus de stagiairisation.

Enfin, pour renforcer l'engagement des agents dès leur arrivée au sein de la collectivité et développer leur connaissance de celle-ci, une démarche d'accueil des nouveaux arrivants a été entamée en 2022 et devra se poursuivre sur cette année.

4.2.2 Les données relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel

Répartition des agents de la Ville au 31 décembre 2022 :

31/12/2022	A	B	C	TOTAL
	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Effectifs physiques
Titulaires	35	101	387	523
Contractuels permanents	8	20	40	68

Contractuels non permanents	3	18	251	272
Total contractuels	11	38	291	340
TOTAL EFFECTIFS	46	139	678	863

Structure des effectifs au 31 décembre 2022 :

Les agents stagiaires et titulaires représentent 88,49 % des effectifs permanents, et les agents permanents représentent 68,48 % des effectifs de la Ville.

Les agents non permanents sont essentiellement le personnel de l'animation sur le périscolaire et les accueils de loisirs.

Les agents de la catégorie C représentent 75,56 % des effectifs, ceux de la catégorie B représentent 16,11 % et ceux de la catégorie A représentent 5,33 %.

Le taux de féminisation de la Ville reste élevé sur les emplois permanents : les femmes représentent 64,29 % des effectifs permanents.

Dépenses de personnel :

La rémunération du personnel s'est élevée pour 2022 à 29 988 361 €.

Elle comprend notamment (hors charges patronales) :

- 12 210 879 € de traitement indiciaire des titulaires,
- 4 675 103 € de traitement des contractuels,
- 2 404 789 € de régime indemnitaire.

Le versement de NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) s'est élevé à 249 573 €, les heures supplémentaires ont représenté 243 351 €, une augmentation ayant été notée suite à la reprise de plusieurs événements annulés l'année précédente.

La Ville de Joué-lès-Tours reste garante du déroulement de carrière des agents en provisionnant chaque année 120 000 € au titre des avancements de grades, d'échelons et de promotion interne.

4.2.3 Les perspectives de 2023

Le budget 2023 de rémunération du personnel évolue à hauteur de 30 691 747 euros.

La revalorisation du point d'indice de 3.5%, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, ainsi que des mesures complémentaires catégorielles (reconduction de la mesure de garantie individuelle du pouvoir d'achat, revalorisation des débuts de carrière des agents de catégorie B, Ségur de la santé) impactent fortement le budget Ressources humaines de la collectivité.

De plus, l'enjeu budgétaire associé à l'alignement du temps de travail sur la durée annuelle légale de 1607 heures ainsi que la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023, est conséquent.

La Ville de Joué-lès-Tours va poursuivre ses efforts de gestion en examinant chaque départ d'agent de la collectivité. Ce sont ainsi 16 départs en retraite qui devront être pris en compte en 2023 pour limiter les coûts de remplacement en optimisant les organisations ou en favorisant les mobilités internes.

En complément de la rémunération, la Ville remboursera à la Métropole 1 050 985 euros de personnel transféré.

La cotisation au Centre National d'Action Sociale est estimée à hauteur de 150 000 euros.

Enfin, la médecine du travail, accidents du travail et consultations médicales est évaluée à 54 000 euros et les prévisions d'aides aux agents municipaux souffrant d'un handicap à 6 000 euros, portant ainsi l'ensemble des dépenses de personnel (012) à 31 952 732 euros.

S'ajoutent à ces dépenses, les charges supplétives liées à l'Espace Malraux de 86 800 euros et la participation au service commun éducation environnement de TMVL de 13 800 euros.

5 Les recettes d'investissement

5.1 Les dotations et subventions d'investissement

Les dotations pour 2023 sont estimées à 1 175 000 d'euros comprenant le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) 842 000€ et la taxe d'aménagement reversée par Tours Métropole Val de Loire pour 333 000€.

Les subventions d'investissement pour 2023 comprendraient notamment :

- 150 000 euros de l'Etat dans le cadre du dispositif DSIL 2023 ;
 - 54 000 euros du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif F2D,
 - 566 912 euros de Tours Métropole Val de Loire au titre de 100% du fonds de concours de droit commun imputé en fonctionnement.
- De manière exceptionnelle et face aux difficultés de toutes les communes qui composent l'intercommunalité pour construire leurs

- budgets, TMVL a accepté de déroger à son principe et a accepté que les communes bénéficient d'un fond de concours 100% fonctionnement ou modélisé selon leurs besoins en investissement
- 44 816 euros et 7869 euros de la part de l'ANRU et de la Région sur les crédits de paiement 2023 de l'opération « bâtiment NPNRU »

5.1.1 Les cessions

La ville prévoit des cessions à hauteur de 1 million d'euros :

- 700 000 euros pour une vente de foncier rue Giroye, rue Rabelais et rue du Comte de Mons dans le cadre d'une promotion immobilière liée également aux projets du Presbytère situé non loin
- estimation en cours pour l'opération de l'OAP Jules Ferry présente dans le Plan Local d'Urbanisme, au moment de la rédaction de ce rapport, le service des Domaines a été saisi mais n'a pas encore rendu d'avis
- la ville est pro-active sur les terrains de la Barachonnerie qu'elle a acquis afin de maîtriser l'urbanisme de cette partie de la ville

5.1.2 Un encours de dette inférieur à celui de la strate

La Ville présentera sur le budget principal, un recours à l'emprunt de 6 millions d'euros en 2023 avant compte administratif. L'encours de la dette représenterait alors 945 euros par habitant au 31 décembre 2023.

5.2 Un ratio de désendettement satisfaisant

La Ville présenterait sur le budget principal, un ratio de désendettement (dit de Klopfer : encours de dette / épargne brute) à 11 années au 31 décembre 2023, contre 7,9 années au 31 décembre 2022. Jusqu'à 11 ans, la situation financière est considérée comme bonne. Cette augmentation du ratio et de la dette se justifie par le caractère exceptionnel de ce budget et incertain au vu de la conjoncture actuelle.

6 Un volume d'investissements de 9 millions d'euros

En 2023, la Ville proposera sur le budget principal une ouverture de crédits nouveaux de 9 millions d'euros d'investissements.

Les dépenses prévisionnelles d'équipement par habitant seraient ainsi de 234 euros pour 2023 soit 158 euros de dépenses directes (déduction faite des subventions d'équipement) pour une moyenne de la strate de 320 euros par habitant.

Les investissements qui seront programmés en BP 2023 sur le budget principal se déclineront selon les thématiques suivantes.

6.1 Les dépenses liées aux projets structurants

Au titre de ceux-ci on trouvera notamment :

- Les crédits de paiement concernant le projet bâtiment NPNRU (crèche, accueil ados et Point Ecoute Parents) pour 1 800 000 euros
- Les crédits de paiement concernant la fin des travaux pour les locaux de la Police Municipale pour 32 000 euros
- des crédits seront inscrits pour l'étude du futur transfert du centre commercial de la Rabière et la création d'un centre de santé

6.2 Le plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs et associatifs : 1 000 000 euros

Ce plan spécifique pour les équipements sportifs et associatifs prévoit notamment en 2023 : des travaux sur le stade Jean Bouin (étanchéité des tribunes, travaux sur les vestiaires, etc.), le relamping de la salle Jean Bigot, la remise aux normes électriques au complexe Albaladejo, des travaux d'électricité et d'isolation au centre nautique, etc.

6.3 L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité)

L'effort de la Ville reste soutenu sur cette nature de dépenses pour les autres bâtiments. Dans le domaine de l'entretien des bâtiments, la Ville continue de rattraper son retard.
C'est pourquoi la municipalité continue de réserver une partie importante de son budget pour ces travaux notamment dans les écoles et les structures satellites. Des crédits seront également réservés pour des travaux de démolition afin d'envisager des projets à moyen et long termes ainsi que pour les restaurants scolaires de la ville.

6.4 Les espaces communaux extérieurs : 500 000 euros

Sous cette dénomination, on entend les espaces publics qui n'ont pas été transférés à la Métropole au titre de la compétence « voirie, espaces verts, éclairage public ».

Pour illustrer la nature de ces dépenses, on peut citer les travaux de voirie notamment les travaux de réseaux : fibre, eau potable et électriques.

6.5 La politique foncière : 800 000 euros

Elle reste une composante importante de la politique municipale qui permettra de mieux maîtriser le développement de la Ville.

6.6 Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 1 400 000 euros

Dans cette thématique, on trouvera à la fois l'acquisition de logiciels, la poursuite de l'équipement en matériel et notamment en matériel de vidéo-protection, la modernisation de la flotte automobile, l'achat de mobilier ...

6.7 L'espace public transféré à la Métropole : 1 000 000 euros HT (soit 1 200 000 euros TTC)

Cette année la Ville consacrera un effort sur les travaux de voirie, espaces verts et éclairage public et versera une attribution de compensation annuelle à TMVL pour l'investissement de 1 000 000 euros HT.

6.8 Le budget annexe de la ZAC Joué Sud

En 2022, le Conseil municipal a créé un budget annexe pour reprendre en régie la gestion de la ZAC déjà existante autrefois appelée ZAC des Courrières. La ville a emprunté sur son budget annexe pour acquérir des parcelles, ne grevant ainsi pas le budget principal mais lui permettant de rattacher les opérations liées à cette ZAC sur un budget propre. En 2023, la ville continuera les négociations avec les propriétaires fonciers de la zone afin de pouvoir acquérir des terrains et ainsi maîtriser cette partie du sud de la ville. En lien avec les travaux de rénovation de la route de Monts, la poursuite des études et réflexions pour cette zone est primordiale pour le dynamisme de la ville à moyen et long termes.

CONCLUSION

Notre ambition reste intacte malgré les événements successifs : crise de la COVID, déconfinement progressif, guerre en Ukraine ou encore la hausse drastique des coûts de fonctionnement qui ont marqué ces dernières années et nous ont forcés à nous adapter de jour en jour.

Ainsi, en 2023, nous continuerons à investir pour nos bâtiments en gardant à l'esprit que rénover doit être vertueux pour l'environnement et pour l'économie jocondienne.

Nous nous engagerons dans des démarches durables et ne ferons pas d'effet d'annonce. Maintenir la sécurité est un enjeu majeur, garder nos quartiers allumés en est le synonyme.

Et avec pédagogie, nous expliquerons que les économies peuvent se faire différemment, en remplaçant des dispositifs énergivores par des méthodes moins consommatrices, en rationalisant nos coûts de fonctionnement tout en assurant aux agents de la ville des conditions de travail optimales. Car des agents dans de bonnes conditions c'est l'assurance d'un service public de qualité, à votre écoute et une réponse à nos ambitions !

Nous ne céderons pas à la morosité ambiante et sans être naïfs, nous garderons à l'esprit que c'est ensemble, auprès de tous nos partenaires institutionnels et entrepreneurs, que nous pourrons réaliser nos objectifs.

Nous le devons aux Jocondiens !